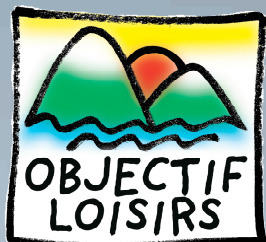


# conditions générales réservation séjours



## Objectif Loisirs

4, rue du delta  
75009 Paris  
Tél. : 08 70 28 07 94

**Denis Blériot,**  
responsable groupe  
Mob. 06 60 45 88 74

Pour tout renseignement ou  
inscriptions:  
[info@objectif-loisirs.com](mailto:info@objectif-loisirs.com)

## Conditions d'inscription

### Réservations

Toute réservation implique d'être à jour de son adhésion pour l'année civile en cours. Cette adhésion comprends l'assurance des activités proposées dans le programme. La réservation d'une période ne sera effective qu'à partir de la réception de l'acompte qui est de 30% de la totalité de la somme. Le solde devra être réglé dès réception de la facture et au plus tard un mois avant le départ.

Les réservations de places sont faites par écrit. Objectif loisirs transmettra une facture d'acompte. Les collectivités s'engagent à transmettre une liste nominative des enfants inscrits avec leur date de naissance, deux mois avant le début du séjour.

### Desistement

Entre 30 et 60 jours, il sera retenu 50% du coût total du séjour au delà, 100% seront retenus pour les frais occasionnés en cas de desistement et après confirmation de l'inscription.

### Tarifs

Nos prix comprennent les prestations décrites dans le descriptif de nos fiches de séjours.

Toute absence pour convenance personnelle n'entraînera aucune diminution des frais de séjour.

### Documents à produire

Produire un certificat médical de non contre-indications, fiches sanitaires de liaison (obligatoire), remplie avec soin qui doit comporter toutes les indications permettant d'assurer le suivi médical de votre enfant, copie de la carte d'assuré social, du tuteur légal de l'enfant ou copie de l'attestation CMU, autorisation parentale dans le cadre du transport, brevet de 50 mètres pour les séjours à dominante nautique.

Passeport ou pièce d'identité pour les séjours à l'étranger.

### Annulation

L'association se réserve le droit d'annuler tout séjour où le nombre de participants serait insuffisant. Dans ce cas, les arrhes sont remboursés ou reportés sur un autre séjour à la demande de la famille, du comité d'entreprise ou la collectivité.

### Respect des règles de vie

La participation à un séjour proposé suppose l'acceptation des règles de la vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique ou affective des autres participants, pourrait entraîner le renvoi de la personne impliquée.

**objectif loisirs**  
[www.objectif-loisirs.com](http://www.objectif-loisirs.com)